****

**ACTE D'ENGAGEMENT**

**(AE)**

**MARCHÉ N°2025-01-CPAM57**

**passé en application des articles L2124-2, R2161-2 à R2161-5 et** **R.2162-13 et 14**

**du code de la commande publique**

**Prestations de nettoyage des locaux et des vitreries de tous les sites de la CPAM de MOSELLE**

**POUVOIR ADJUDICATEUR/ACHETEUR**

**CAISSE PRIMAIRE D’ASSURANCE MALADIE DE MOSELLE**

**27 rue des Messageries**

**CS 80001**

**57751 METZ CEDEX 9**

**MARCHÉ N°2025-01-CPAM57**

Passé entre : **La Caisse Primaire d’Assurance Maladie de Moselle**

Représentée par **Monsieur Claire ABALAIN, Directrice**

Ci-après désigné(e) : **l’Organisme**

D’une part

Et

|  |  |
| --- | --- |
| La Société |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Adresse de  Correspondance  Siège Social |  |

Immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés

|  |  |
| --- | --- |
| De :  Numéro : |  |

Représentée par

Ci après dénommée “ **Le Titulaire** ”

D’autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

***ARTICLE 1 - CONTRACTANT***

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant pour mon propre compte ou pour le compte de :

Adresse du Siège Social :

Téléphone :

Adresse mail :

Code d'activité économique APE :

Immatriculation à l'INSEE sous le numéro :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché suivantes :

L’Acte d’engagement (AE) et ses annexes DPGF et BPU,

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et son annexe 1,

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses annexes,

L’offre technique du Titulaire constituée par le Cadre de Réponse Technique (RCT) dûment complété, étant précisé que ce cadre de réponse technique prévaut sur toute autre éventuelle documentation technique (autres annexes, mémoire technique…),

L’acte contractuel de confidentialité et son annexe

Le code de la Commande Publique,

L’arrêté du 19 juillet 2018 portant réglementation sur les marchés publics des organismes de sécurité sociale,

Le Cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de Fournitures Courantes et Services (C.C.A.G.- F.C.S.) arrêté du 30 mars 2021,

Les normes françaises AFNOR et européennes homologuée ou autres normes reconnues équivalentes applicables en France.

et conformément à leurs clauses,

Après avoir produit les certificats, attestations ou déclarations requises,

le Titulaire

s’engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

engage la société ……………………… sur la base de son offre ;

à exécuter les prestations demandées dans les DPGF (Décomposition du prix global et forfaitaire) et BPU (Bordereaux de prix unitaires) et dans les conditions définies ci-après à l'article 4.

L’offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m’est notifiée dans un délai de cent vingt jours « 120 » à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation (RC).

***ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ***

**Objet du marché**

Le marché a pour objet la réalisation de prestations de nettoyage des locaux et des vitreries de l’ensemble des immeubles de la C.P.A.M. de MOSELLE.

Le marché concerne l’ensemble des prestations, décrites dans le CCTP, à savoir :

* Le nettoyage des locaux,
* Le nettoyage des surfaces vitrées intérieures de l’ensemble des bâtiments et des surfaces vitrées extérieures des bâtiments,
* L’enlèvement des déchets,
* La fourniture des consommables pour les sanitaires.
* Le service de conciergerie

La consistance des prestations, les délais de réalisation et leurs spécifications, sont contenus dans les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP). Elles devront être conformes aux stipulations du marché (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du marché).

Le titulaire du présent marché public s'engage à une obligation de résultat pour exécuter les prestations objet du présent marché dans les conditions définies ci-après et aux cahiers des clauses techniques particulières. Cette obligation de résultat s'applique aux surfaces susceptibles d'être rattachées au marché.

Au titre de cette obligation, le Titulaire s’engage à ce que tous les locaux concernés par le présent marché soient propres et exempts de toutes salissures. Il devra donc assurer toutes les taches nécessaires au maintien de la propreté et de l’hygiène dans les locaux, même si celles-ci ne sont pas toutes explicitement mentionnées dans le CCTP.

Le Titulaire garantit les résultats fixés au présent marché et met en œuvre, de sa propre autorité et sous sa seule responsabilité, tous les moyens compatibles avec l'activité des différents organismes et qu'il juge utiles pour l'accomplissement de ses missions.

**Lieu d’exécution**

Les prestations s'effectuent dans l’ensemble des locaux situés aux adresses suivantes :

- Site de METZ 23, 25, 27 & 29 rue des Messageries et 10,12 & 14 rue Jean Laurain, 57000 Metz

- Site de THIONVILLE - 2 allée Bel Air, 57100 Thionville

- Site de HAYANGE - CSD au sein du Centre Hospitalier,51 rue de Wendel, 57700 Hayange

- Site de SARREGUEMINES – 2 rue de l’école et 19 rue Alexandre Geiger 57200 Sarreguemines

- Site de SARREBOURG - 13 Avenue du Général de Gaulle, 57400 Sarrebourg

- Site de FORBACH - 65 Avenue Saint Rémy, 57600 Forbach

- Centre d’Examens de Santé -14 rue Jean Laurain, 57000 Metz

***ARTICLE 3 - FORME ET DUREE DU MARCHÉ***

**3.1 Forme du marché**

Conformément aux dispositions des articles R2124-2 1°, R 2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique issu de l’ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret 2018-1075 du 03 décembre 2018, le marché est passé sous la forme de l’Appel d’Offres Ouvert.

La consultation vise à la conclusion d’un marché passé sous la forme d’un accord-cadre mixte mono-attributaire, déterminé dans tous ses éléments, au sens des articles R.2162-13 et 14 du code de la commande publique.

Il s’agit d’un marché mixte de type forfaitaire pour les prestations récurrentes et de type accord-cadre exécuté à bons de commande pour les prestations ponctuelles définies dans les BPU.

**3.2 Durée du marché**

Le présent marché est conclu pour une durée de 12 mois **à compter du 14 Juin 2025 (date de début d’exécution des prestations)**.

Il pourra être reconduit trois (3) fois par reconduction tacite pour une période d’un (1) an selon les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières, sans que sa durée totale n’excède quarante-huit (48) mois et prendra donc fin le 13 juin 2029.

Dans le cas d'une non-reconduction, la CPAM de MOSELLE notifie sa décision par un courrier en recommandé avec accusé de réception au titulaire avant la date de fin de validité de l'accord-cadre avec un préavis de 3 mois. L’absence de reconduction du marché n’ouvrira droit à aucune indemnité au profit du titulaire.

***ARTICLE 4 – MONTANT DU MARCHE ET DETERMINATION DES PRIX***

Le candidat est réputé avoir formulé son offre en toute connaissance de cause et avec une connaissance parfaite des lieux pour s’en être personnellement rendu compte sur les sites.

Les prestations sont rémunérées par application d’un prix global et forfaitaire.

Le présent marché est à part forfaitaire et à bons de commandes.

**PRESTATIONS A PRIX GLOBAL FORFAITAIRE**

Le montant annuel forfaitaire des prestations est de :

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Montant annuel et**  **forfaitaire en Euros TTC** |
| **Nettoyage des locaux**  *(Tableau A - Annexe 1 de l’AE- page 1)* |  |
| **Nettoyage de la vitrerie extérieure**  *(Tableau B- Annexe 1 de l’AE – page 2)* |  |
| **Fournitures sanitaires**  *(Tableau C- Annexe 1 de l’AE – page 3)* |  |
| **Prestations de conciergerie**  *(Tableau D Annexe 1 de l’AE – page 4)* |  |
| **Montant TOTAL forfaitaire ANNUEL T.T.C.** |  |

Le prix de la prestation est conforme à l’offre de prix établie dans les cadres de décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) annexés au présent acte d’engagement (ANNEXE 1 de l’AE - TABLEAUX A, B, C et D).

**Les bordereaux de prix font partie intégrante de l’Acte d’Engagement.**

**PRESTATIONS A BONS DE COMMANDES**

**Les prix des prestations à bons de commande** seront établis par application des prix unitaires indiqués sur les **TABLEAUX 1, 2, 3 & 4 de l**’**ANNEXE 2 de l’AE**

Les bons de commandes peuvent être émis jusqu’au dernier jour de validité du marché dès lors que la prestation aura lieu à cette date au plus tard.

Les bons de commande sont régis par les termes du marché et sont sans engagement ni sur un montant minimum ni sur un montant maximum.

***ARTICLE 5 – PAIEMENTS***

La CPAM de Moselle se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert **(joindre un RIB portant la mention « certifié conforme » et signé avec le cachet de l’entreprise).**

|  |
| --- |
| Etablissement détenteur du compte : ……………………………………………  Adresse :……………………………………………………………………………………………….  Sous le numéro ....................................................... Code guichet ........................................  Code banque ............................................................. Clé RIB…………………………………………….  Code IBAN ............................................................. .. Code BIC ………………………………………… |

***ARTICLE 6 – SOUS-TRAITANCE***

* Pour l’exécution du Marché**,**
* J’envisage de recourir à un ou plusieurs sous-traitants.
* Je n’envisage pas de recourir à un ou plusieurs sous-traitants.

**La déclaration de sous-traitance doit être établie pour demande d’acceptation du Sous-traitant ainsi que la nature et le montant des prestations que l’entreprise envisage de sous-traiter**.

**Fait en un seul original,**

**A…………………………………………, le** **…………………………………………………………**

***Mention manuscrite "lu et approuvé"***

**Cachet et signature du Titulaire,**

**PARTIE RESERVEE A LA CPAM DE MOSELLE**

**DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

La présente offre du marché n°2025-01-CPAM57 est acceptée.

A Metz, le

La Pouvoir Adjudicateur de la CPAM de MOSELLE,